

Date de convocation du conseil : 16/03/2026

Date mise en ligne : 27/03/2026

Nbre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

DELIB2026-08

Objet :

Élection du Maire

*Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19h

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : ASSIER Dominique - BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - CREPILLON Ophélie - DI MASULLO Vincenzo - FRANCOZ Vincent - GARESIO Roseline - GIAMBIASI Matthieu - GRISARD Benoît - LAURENT Colette - MONIN Eric - PICHON Emmanuel - TUAL-MANUSE Hélène - VACHET Nadine - VULLIEN Anne-Laure

ABSENTS EXCUSES :

Elu secrétaire : Matthieu Giambiasi

Conformément aux dispositions des articles L.2122-1 à L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal procède à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Conseil municipal désigne comme secrétaire de séance :
GIAMBIASI Matthieu

Mme Nadine Vachet, en sa qualité de doyen d'âge, préside la séance et procède à l'appel nominal des membres du Conseil.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans une enveloppe fermée au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- **Résultats du premier tour de scrutin**

Ont obtenu :

- Mme Eve BUEVOZ : 15 voix

➤ **Proclamation de l'élection du Maire**

Mme Eve BUEVOZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire et immédiatement installée dans ses fonctions (procès-verbal joint en annexe).

Mme Eve BUEVOZ prend la présidence et remercie l'assemblée.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,*

*Le secrétaire de séance,
Matthieu Giambiasi*

GIAMBIASI

*Mme le Maire,
Eve Buevoz*



Date de convocation du conseil : 16/03/2026

Date mise en ligne : 27/03/2026

Nbre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

DELIB2026-09

Objet :

**Détermination du nombre
d'adjoints**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19h

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : ASSIER Dominique - BUEVOZ Eve - CARLE Patrick – CREPILLON Ophélie - DI MASULLO Vincenza - FRANCOZ Vincent – GARESIO Roseline – GIAMBIASI Matthieu - GRISARD Benoît – LAURENT Colette - MONIN Eric – PICHON Emmanuel– TUAL-MANUSE Hélène - VACHET Nadine – VULLIEN Anne-Laure

ABSENTS EXCUSES :

Elu secrétaire : Matthieu Giambiasi

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-2, fixant les règles relatives à la détermination du nombre d'adjoints au maire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer librement le nombre d'adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la commune est composé de quinze membres, ce qui limite le nombre maximal d'adjoints à quatre ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le nombre d'adjoints aux besoins actuels de la commune, notamment pour assurer une répartition efficace des délégations et des missions ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

DÉCIDE de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,*

Le secrétaire de séance,

Matthieu Giambiasi



Mme le Maire,

Eve BUEVOZ





Date de convocation du conseil : 16/03/2026

Date mise en ligne : 24/03/2026

Nbre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

DELIB2026-10

Objet :

Élection des adjoints

*Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19h

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : ASSIER Dominique - BUEVOZ Eve - CARLE Patrick – CREPILLON Ophélie - DI MASULLO Vincenza - FRANCOZ Vincent – GARESIO Roseline – GIAMBIASI Matthieu - GRISARD Benoît – LAURENT Colette - MONIN Eric – PICHON Emmanuel– TUAL-MANUSE Hélène - VACHET Nadine – VULLIEN Anne-Laure

ABSENTS EXCUSES :

Elu secrétaire : Matthieu Giambiasi

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-7-1,

Vu la délibération n° 2026-09 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à **trois**,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à bulletin secret à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Il a été constaté le dépôt d'une liste :

1. M. Patrick CARLE
2. Mme Anne-Laure VULLIEN
3. M. Eric MONIN

➤ Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote dans une enveloppe fermée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

➤ Résultats du premier tour

A obtenu :

- Liste de M. Patrick Carle : 15 voix



➤ Proclamation des adjoints

La liste conduite par M. Patrick CARLE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée élue.

Sont ainsi élus adjoints au Maire, dans l'ordre du tableau :

1. M. Patrick CARLE, *Premier adjoint*
2. Mme Anne-Laure VULLIEN, *Deuxième adjoint*
3. M. Eric MONIN, *Troisième adjoint*

Les intéressés ont été immédiatement installés dans leurs fonctions (procès-verbal joint en annexe).

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,*

Le secrétaire de séance,

Matthieu Giambiasi

*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



Date de convocation du conseil : 16/03/2026

Date mise en ligne : 27/03/2026

Nbre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

DELIB2026-11

Objet :

Indemnités des adjoints

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 073-217301209-20260320-DELIB2026_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19h

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : ASSIER Dominique - BUEVOZ Eve - CARLE Patrick – CREPILLON Ophélie - DI MASULLO Vincenza - FRANCOZ Vincent – GARESIO Roseline – GIAMBIASI Matthieu - GRISARD Benoît – LAURENT Colette - MONIN Eric – PICHON Emmanuel- TUAL-MANUSE Hélène - VACHET Nadine – VULLIEN Anne-Laure

ABSENTS EXCUSES :

Elu secrétaire : Matthieu Giambiasi

*Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n°2026-09 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Considérant que la commune compte une population comprise entre 500 et 999 habitants,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction des adjoints au Maire dans cette strate démographique est fixé à 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1^{er} janvier 2026,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans la limite des taux maximaux, le montant des indemnités allouées aux adjoints,

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des adjoints,

Les adjoints ne prenant pas part au vote.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 abstention

DÉCIDE :

- De fixer le montant des indemnités de fonction des adjoints au Maire, avec effet immédiat, comme suit :
- 1^{er} adjoint : 11.77% de l'indice brut terminal 1027
- 2^e adjoint : 11.77% de l'indice brut terminal 1027
- 3^e adjoint : 11.77% de l'indice brut terminal 1027



Article 2 :

- De préciser que ces indemnités seront versées mensuellement et suivront automatiquement l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Article 3 :

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Article 4 :

- De transmettre la présente délibération au représentant de l'État dans le département et au comptable public.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,*

Le secrétaire de séance,

Matthieu Giambiasi

*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



Annexe à la délibération n° 2026-11 du 20 mars 2026

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %	MAJORATION (Éventuellement)	MONTANT TOTAL EN %	MONTANT MENSUEL BRUT	MONTANT MENSUEL NET
CARLE Patrick	1 ^{er} adjoint	11.77		11.77	483.81€	418.30 €
VULLIEN Anne-Laure	2 ^e adjoint	11.77		11.77	483.81€	418.30 €
MONIN Eric	3 ^e adjoint	11.77		11.77	483.81€	418.30 €

Fait à Freterive, le 20/03/2026

Mme le maire,

Eve BUEVOZ

